

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE CE 10 MARS 2021 PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ PARADIS.

Sont présents à cette vidéoconférence : M. André Paradis, président de la RMR et préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, M. Réal Côté, maire d'Hébertville-Station, M. Jules Bouchard, maire de Saint-Nazaire, M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. Pascal Cloutier, maire de Dolbeau-Mistassini et M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy.

Était absent : M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien.

Assistent également à la séance par vidéoconférence : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur André Paradis, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue et ouvre la séance ordinaire à 14 h 30.

Résolution 2021-03-2435

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Guy Ouellet fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la réunion du 3 février 2021
 - 3.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 3 février 2021
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 3 février 2021
4. Correspondance
 - 4.1 Invitation -Commission d'enquête
5. Règlement
6. Lieu d'enfouissement technique (LET)
 - 6.1 Octroi de mandat – Système d'acquisition de données et banque d'heures pour programmation et formation au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station
7. Plans d'opération
 - Plateforme de compostage
 - 7.1 Octroi de mandat pour la réalisation d'un essai d'étanchéité suite à la construction du bassin d'accumulation des eaux de la plateforme de compostage d'Hébertville-Station
 - 7.2 Octroi de mandat pour la réalisation des plans et devis détaillés pour la plantation de saules de la plateforme de compostage d'Hébertville-Station
 - 7.3 Octroi d'un contrat pour la pose de paillis de plastique et pour la fourniture et la plantation de boutures de saules à la plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini
 - 7.4 Octroi de mandat pour la surveillance des travaux lors de l'aménagement de la plantation de saules de la plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini
 - Centre de transfert Alma
 - 7.5 Acceptation des frais pour les travaux effectués en urgence suite à l'incendie du centre de transfert d'Alma.
 - 7.6 Octroi de mandat pour la surveillance de chantier, incendie centre de transfert Alma

Écocentre

- 7.7 Octroi de mandat pour la location de machinerie à l'écocentre d'Hébertville
- 7.8 Octroi de mandat – Contrat de services pour diverses opérations et certains transports à l'écocentre de Dolbeau-Mistassini
- 7.9 Octroi d'un mandat pour le traitement du gypse
- 7.10 Octroi de mandat – Transport de diverses matières dans nos écocentres
- 7.11 Octroi de mandat pour le traitement des matériaux secs – Écocentre de Dolbeau-Mistassini
- 7.12 Octroi de mandat pour le traitement des matériaux secs - Écocentre de Normandin
- 7.13 Octroi de mandat pour le traitement des matériaux secs - Écocentre de Saint-Félicien
- 7.14 Octroi d'un mandat pour le transport et le traitement de feuilles et de gazon.
- 7.15 Autorisation de signature – Entente intermunicipale de service – Chute-des-Passes
- 7.16 Autorisation de signature – Entente intermunicipale de service – Point de dépôt Girardville
- 8. Ressources humaines
 - 8.1 Modification de l'organigramme et de la structure organisationnelle
- 9. Communications, programmes et services
 - 9.1 Acceptation du budget 2021– Escouade Bleue
- 10. Autres
 - 10.1
- 11. Finances
 - 11.1 Approbation de la liste des déboursés de janvier 2021
 - 11.2 Approbation de la liste des engagements du mois de janvier 2021 du directeur général
 - 11.3 Approbation de la liste des engagements du mois de janvier 2021 du directeur général adjoint
 - 11.4 Acceptation- Mandat pour vérificateur 2020
- 12. Affaires nouvelles
 - 12.1
- 13. Période de questions pour les citoyens
- 14. Date et lieu de la prochaine assemblée (7 avril 2021 à Alma)
- 15. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 3 FÉVRIER 2021

Résolution 2021-03-2436

3.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 3 FÉVRIER 2021

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 3 février 2021.

Résolution 2021-03-2437

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 3 FÉVRIER 2021

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 3 février 2021.

4. CORRESPONDANCE

4.1 INVITATION -COMMISSION D'ENQUÊTE

Une lettre en provenance de la commission d'enquête constituée par le BAPE est déposée. Le mandat de la commission vise à effectuer une réflexion approfondie sur la disposition ultime des résidus sur l'ensemble du territoire québécois. La Régie est invitée à participer à un atelier d'échange et à compléter un questionnaire.

5. RÈGLEMENT

Point reporté.

6. LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Résolution 2021-03-2438

6.1 OCTROI DE MANDAT – SYSTÈME D'ACQUISITION DE DONNÉES ET BANQUE D'HEURES POUR PROGRAMMATION ET FORMATION AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la problématique récurrente de communication entre les automates entraîne des pertes de données à l'usine de traitement de lixiviat;

ATTENDU QUE ces données sont essentielles pour cerner les éléments à cibler et apporter les ajustements nécessaires dans le procédé de traitement;

ATTENDU QUE ces données doivent figurer dans les rapports qui sont transmis MELCC;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à une entreprise locale spécialisée en ingénierie d'automatisation;

| Entreprise | Provenance | Coût (incluant les taxes) |
|--------------------|----------------------------------|--------------------------------------|
| ASP Automatisation | Métabetchouan- Lac-à-la-Croix | 22 608,68 \$ |

ATTENDU QUE le logiciel est un achat unique sans besoin de licence future et utilisable sur différents sites;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Pascal Cloutier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat à ASP Automatisation pour un montant de 22 608,68 incluant les taxes applicables pour un système d'acquisition de données et banque d'heures pour programmation et formation au lieu d'enfouissement technique (LET d'Hébertville-Station. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement.

7. PLANS D'OPÉRATION

PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Résolution 2021-03-2439

7.1 OCTROI DE MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UN ESSAI D'ÉTANCHÉITÉ SUITE À LA CONSTRUCTION DU BASSIN D'ACCUMULATION DES EAUX DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à un essai d'étanchéité à la suite de la construction du bassin d'accumulation;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à une entreprise spécialisée dans ce domaine

| Entreprise | Provenance | Coût (incluant les taxes) |
|---------------------------------|------------|------------------------------|
| Firme de consultants Alphard | Saguenay | 10 462 \$ |

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE cette firme a réalisé un travail similaire à la plateforme de Dolbeau-Mistasini à l'entière satisfaction de la Régie;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat à la firme de consultants Alphard pour un montant de 10 462 \$ incluant les taxes applicables pour la réalisation d'un essai d'étanchéité à la suite de la construction du bassin d'accumulation des eaux de la plateforme de compostage d'Hébertville-Station. Ces sommes étant prises à même la réserve financière pour les matières organiques.

Résolution 2021-03-2440

7.2 OCTROI DE MANDAT POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DÉTAILLÉS POUR LA PLANTATION DE SAULES DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin d'effectuer la réalisation des plans et devis détaillés pour la plantation de saules de la plateforme de compostage d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE cette plantation permettra la valorisation des eaux usées de la plateforme de compostage;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à une entreprise qui possède une vaste expertise dans ce type de travaux;

| Entreprise | Provenance | Coût (incluant les taxes) |
|--------------|------------|---------------------------|
| Solinov inc. | Brossard | 34 642,13 \$ |

ATTENDU QUE l'entreprise a toujours proposé des tarifs raisonnables et compétitifs;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat à Solinov inc. pour un montant de 34 642,13 \$ incluant les taxes applicables pour la réalisation des plans et devis détaillés pour la plantation de saules de la plateforme de compostage d'Hébertville-Station. Ces sommes étant prises à même la réserve financière pour les matières organiques.

Résolution 2021-03-2441

7.3 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA POSE DE PAILLIS DE PLASTIQUE ET POUR LA FOURNITURE ET LA PLANTATION DE BOUTURES DE SAULES À LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à la pose de paillis de plastique et pour la fourniture et la plantation de boutures de saules à la plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE cette plantation permettra la valorisation des eaux usées de la plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à l'Agence de gestion intégrée des Ressources (AGIR);

| Entreprise | Provenance | Coût (incluant les taxes) |
|--|------------|---------------------------|
| Agence de gestion intégrée des Ressources (AGIR) | Normandin | 80 453,76 \$ |

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat à l'Agence de gestion intégrée des Ressources (AGIR) pour un montant de 80 453,76 \$ incluant les taxes applicables pour la pose de paillis de plastique et pour la fourniture et la plantation de boutures de saules à la plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini. Ces sommes étant prises à même la réserve financière pour les matières organiques.

Résolution 2021-03-2442

7.4 OCTROI DE MANDAT POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX LORS DE L'AMÉNAGEMENT DE LA PLANTATION DE SAULES DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise pour la surveillance des travaux lors de l'aménagement de la plantation de saules de la plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE plusieurs entreprises collaboreront à cet aménagement;

ATTENDU QUE l'encadrement des entrepreneurs sur place permet de s'assurer d'une réalisation adéquate des travaux;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à une entreprise qui possède une vaste expertise dans le domaine et qui a supervisé de nombreux projets similaires au Québec;

| Entreprise | Provenance | Coût |
|--------------|------------|--------------|
| Solinov inc. | Brossard | 23 094,75 \$ |

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat à Solinov inc. pour un montant de 23 094,75 \$ incluant les taxes applicables pour la surveillance des travaux lors de l'aménagement de la plantation de saules de la plateforme de compostage de Dolbeau- Mistassini. Ces sommes étant prises à même la réserve financière pour les matières organiques.

CENTRE DE TRANSFERT ALMA

Résolution 2021-03-2443

7.5 ACCEPTATION DES FRAIS POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS EN URGENCE SUITE À L'INCENDIE DU CENTRE DE TRANSFERT D'ALMA

ATTENDU QUE l'incendie du centre de transfert d'Alma a endommagé le bureau administratif;

ATTENDU QUE le représentant des assurances a mandaté Construction Bon-Air pour réaliser les travaux;

ATTENDU QUE la Régie doit s'acquitter du paiement des factures;

ATTENDU QUE la première facture s'élève à 11 793.88 \$ et la seconde à 51 885 \$;

ATTENDU QUE par la suite l'Assureur procédera au remboursement de ces sommes;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'accepter les frais pour les travaux effectués en urgence suite à l'incendie du centre de transfert d'Alma et de procéder au paiement de 63 678.88\$ taxes incluses à Construction Bon-Air. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2021 et remboursées par la suite par l'Assureur.

Résolution 2021-03-2444

7.6 OCTROI DE MANDAT POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER, INCENDIE CENTRE DE TRANSFERT ALMA

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à la surveillance des travaux à la suite de l'incendie au centre de transfert d'Alma;

ATTENDU QUE des travaux de nettoyage et de réparation sont nécessaires;

ATTENDU QUE la surveillance de chantier permet de s'assurer de la qualité du travail;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat à la firme Gestion MO pour un montant estimé à 15 000 \$ pour la surveillance de chantier, suite à l'incendie du centre de transfert d'Alma. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2021 et remboursées par la suite par l'Assureur.

Résolution 2021-03-2445

7.7 OCTROI DE MANDAT POUR LA LOCATION DE MACHINERIE À L'ÉCOCENTRE D'HÉBERTVILLE

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à diverses opérations à l'écocentre d'Hébertville;

ATTENDU QUE la Régie a procédé à un appel d'offres public pour une durée de 3 ans;

| Entreprise | Provenance | Coût (incluant les taxes) |
|-----------------------|------------|------------------------------|
| Claveau Fils | Saguenay | 313 799,43 \$ |
| Nutrite Belle Pelouse | Alma | 403 286,31 \$ |
| Groupe 3 D | Roberval | 239 033,33 \$ |
| Déneigement Wapiti | Alma | 317 986,35 \$ |

ATTENDU QUE la soumission de Groupe 3D est conforme;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Pascal Cloutier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat à Groupe 3 D pour un montant de 239 033,33 \$ incluant les taxes applicables pour la location de machinerie à l'écocentre d'Hébertville. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement des années prévues dans l'appel d'offres.

Résolution 2021-03-2446

7.8 OCTROI DE MANDAT – CONTRAT DE SERVICES POUR DIVERSES OPÉRATIONS ET CERTAINS TRANSPORTS À L'ÉCOCENTRE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire obtenir un contrat de services pour diverses opérations et certains transports à l'écocentre de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE le chargeur sur roues de la plateforme de compostage peut effectuer certaines opérations durant la saison hivernale;

ATTENDU QUE le service doit se poursuivre tout au long de l'année;

ATTENDU QUE le sous-traitant actuel peut s'acquitter de ce mandat;

| Entreprise | Service | Quantité | Coût (taxes incluses) |
|--------------------|------------------------|----------------|--------------------------|
| Excavation Dolbeau | Location machinerie | 450 heures | 49 266,79 \$ |
| Excavation Dolbeau | Transport | 262 conteneurs | 33 958,00 \$ |
| Excavation Dolbeau | Location conteneur | 20 mois | 2 759,40 \$ |
| Total | | | 85 984,19 \$ |

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES : matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

D'octroyer le mandat à Excavation Dolbeau pour un montant de 85 984,19 \$ incluant les taxes applicables pour un contrat de services pour diverses opérations et certains transports à l'écocentre de Dolbeau-Mistassini. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2021.

Résolution 2021-03-2447

7.9 OCTROI D'UN MANDAT POUR LE TRAITEMENT DU GYPSE

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise pour le traitement du gypse en provenance des écocentres d'Alma, d'Hébertville et de Roberval;

ATTENDU QUE Gypse du Fjord est la seule entreprise régionale à offrir ce service et une des rares au Québec;

ATTENDU QUE le recyclage de cette matière le transforme en additif servant à l'agriculture;

| Entreprise | Quantité prévue en 2021 | Coût/tonne | Coût (Incluant les taxes) |
|----------------|----------------------------|------------|------------------------------|
| Gypse du Fjord | 300 | 80 \$/tn | 27 594,00 \$ |

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat à Gypse du Fjord pour un montant de 27 594,00 \$ incluant les taxes applicables pour le traitement du gypse. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2021.

Résolution 2021-03-2448

7.10 OCTROI DE MANDAT – TRANSPORT DE DIVERSES MATIÈRES DANS NOS ÉCOCENTRES

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise pour le transport de diverses matières dans ses écocentres;

ATTENDU QUE la Régie a vérifié les prix auprès de la compétition;

ATTENDU QUE Coderr offre un bon service et propose un taux comparable;

| Écocentre | Sous-traitant | Service | Montant (Incluant les taxes) |
|--------------------|-----------------|-----------|----------------------------------|
| Alma | Collecte Coderr | Transport | 6 000 \$ |
| Hébertville | Collecte Coderr | Transport | 7 000 \$ |
| Roberval | Collecte Coderr | Transport | 4 000 \$ |
| Saint-Félicien | Collecte Coderr | Transport | 4 000 \$ |
| Dolbeau-Mistassini | Collecte Coderr | Transport | 4 000 \$ |
| Normandin | Collecte Coderr | Transport | 2 500 \$ |
| Total | | | 27 500\$ |

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat à Collectes Coderr pour un montant de 27 500 \$ incluant les taxes applicables pour le transport de diverses matières dans les écocentres de la Régie. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2021.

Résolution 2021-03-2449

7.11 OCTROI DE MANDAT POUR LE TRAITEMENT DES MATÉRIAUX SECS – ÉCOCENTRE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise pour le traitement des matériaux secs à l'écocentre de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE 20 % des matières ne trouvent pas de valorisation et doivent être transportées;

ATTENDU QUE la Régie désire utiliser le lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCE) d'Excavation Dolbeau;

ATTENDU QUE ce site est le seul autorisé dans le secteur;

| Description | Quantité | Unité | Prix unitaire | Coût estimé (taxes incluses) |
|---|----------|------------|---------------|------------------------------|
| Traitement LEDCD | 125 | Conteneurs | 380,00 \$ | 54 613,13 \$ |
| Redevance gouvernementale à l'enfouissement | 550 | Tonnes | 23,75 \$ | 15 018,61 \$ |
| Total | | | | 69 631,74 \$ |

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat à Excavation Dolbeau pour un montant de 69 631,74 \$ incluant les taxes applicables pour le traitement des matériaux secs à l'écocentre de Dolbeau-Mistassini. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2021.

Résolution 2021-03-2450

7.12 OCTROI DE MANDAT POUR LE TRAITEMENT DES MATÉRIAUX SECS – ÉCOCENTRE DE NORMANDIN

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise pour le traitement des matériaux secs à l'écocentre de Normandin;

ATTENDU QUE 20 % des matières ne trouvent pas de valorisation et doivent être transportées;

ATTENDU QUE la Régie désire utiliser le lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCC) d'Excavation Dolbeau;

ATTENDU QUE ce site est le seul autorisé dans le secteur;

| Description | Quantité | Unité | Prix unitaire | Coût estimé (taxes incluses) |
|---|----------|------------|---------------|------------------------------|
| Traitement LEDCC | 60 | Conteneurs | 380,00 \$ | 26 214,30 \$ |
| Redevance gouvernementale à l'enfouissement | 350 | Tonnes | 23,75 \$ | 9 557,30 \$ |
| Total | | | | 35 771,60 \$ |

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat à Excavation Dolbeau pour un montant de 35 771,60 \$ incluant les taxes applicables pour le traitement des matériaux secs à l'écocentre de Normandin. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2021.

Résolution 2021-03-2451

7.13 OCTROI DE MANDAT POUR LE TRAITEMENT DES MATÉRIAUX SECS – ÉCOCENTRE DE SAINT-FÉLICIEN

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise pour le traitement des matériaux secs à l'écocentre de Saint-Félicien;

ATTENDU QUE 20 % des matières ne trouvent pas de valorisation et doivent être transportées;

ATTENDU QUE la Régie désire utiliser le lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LED CD) d'Excavation Dolbeau;

ATTENDU QUE ce site est le seul autorisé dans le secteur;

| Description | Quantité | Unité | Prix unitaire | Coût estimé (taxes incluses) |
|---|----------|------------|---------------|------------------------------|
| Traitement LED CD | 110 | Conteneurs | 380,00 \$ | 48 059,55 \$ |
| Redevance gouvernementale à l'enfouissement | 550 | Tonnes | 23,75 \$ | 15 018,61 \$ |
| | | | Total | 63 078,16 \$ |

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Pascal Cloutier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat à Excavation Dolbeau pour un montant 63 078,16 \$ incluant les taxes applicables pour le traitement des matériaux secs à l'écocentre de Saint-Félicien. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2021.

Résolution 2021-03-2452

7.14 OCTROI D'UN MANDAT POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DE FEUILLES ET DE GAZON.

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise pour le transport et le traitement de feuilles et de gazon en provenance des écocentres d'Alma et d'Hébertville;

ATTENDU QUE le traitement de ces matières permet de les transformer en compost;

ATTENDU QUE l'entreprise Grandmont offre ce service à proximité;

| Entreprise | Nombre de transports | Coût/voyage | Coût (incluant les taxes) |
|----------------------|----------------------|-------------|---------------------------|
| Excavation Grandmont | 75 | 200 \$ | 17 246,25 \$ |

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat à Excavation Grandmont pour un montant de 17 246,25 \$ incluant les taxes applicables pour le transport et le traitement de feuilles et de gazon en provenance des écocentres d'Alma et d'Hébertville. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2021.

Résolution 2021-03-2453

7.15 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SERVICE – CHUTE-DES-PASSES

ATTENDU QUE, le 15 juillet 2008, les municipalités régionales de comté de Lac-Saint-Jean-Est, de Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy, autorisées par les résolutions 5893-07-2008, 209-07-08 et 2008-207, ont signé une entente pour constituer la Régie;

ATTENDU QUE, le 27 août 2008, le ministre des Affaires municipales a décrété la constitution de la Régie, conformément à l'article 580 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

ATTENDU QUE, depuis, la Régie assure l'organisation, l'opération et l'administration de la gestion des matières résiduelles générées sur les territoires municipalisés des municipalités régionales de comté du Lac-Saint-Jean-Est, de Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy;

ATTENDU QUE le secteur Chute-des-Passes (R0250) situé sur le territoire non-organisé (ci-après « TNO ») de la MRC Maria-Chapdelaine, n'est pas compris dans l'entente créant la Régie;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de l'article 8 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (LOTM), la MRC de Maria Chapdelaine agit à titre de municipalité locale pour ses deux TNO (Rivière-Mistassini et Passes-Dangereuses);

ATTENDU QUE la MRC Maria-Chapdelaine a aménagé en 2020 un « point de dépôt » dédié exclusivement aux villégiateurs à l'entrée du chemin Chute-des-Passes (R0250) dans le TNO au nord de Saint-Ludger-de-Milot afin de permettre aux usagers de son TNO d'avoir un lieu pour déposer leurs matières résiduelles;

ATTENDU QUE ladite MRC souhaite que la Régie se charge de mettre en place un service dédié exclusivement aux bénéficiaires des usagers de son TNO en provenance notamment de ces différents secteurs :

- Tous les secteurs de villégiature desservis par le chemin Chute-des-Passes (R0250).

ATTENDU QUE les parties souhaitent convenir des modalités relatives à la fourniture de ce service d'un point de dépôt par la Régie;

ATTENDU QUE pour ce faire une entente de service doit être signée entre les parties;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'autoriser le président ainsi que la direction générale à procéder à la signature de l'entente intermunicipale de service pour l'opération du point de dépôt de Chute-des-Passes.

Résolution 2021-03-2454

7.16 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SERVICE – POINT DE DÉPÔT GIRARDVILLE

ATTENDU QUE, le 15 juillet 2008, les municipalités régionales de comté de Lac-Saint-Jean-Est, de Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy, autorisées par les résolutions 5893-07-2008, 209-07- 08 et 2008-207, ont signé une entente pour constituer la Régie;

ATTENDU QUE, le 27 août 2008, le ministre des Affaires municipales a décrété la constitution de la Régie, conformément à l'article 580 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

ATTENDU QUE, depuis, la Régie assure l'organisation, l'opération et l'administration de la gestion des matières résiduelles générées sur les territoires municipalisés des municipalités régionales de comté du Lac-Saint-Jean-Est, de Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy;

ATTENDU QUE le secteur Nord de Girardville situé sur le territoire non-organisé (ci-après « TNO ») de la MRC Maria-Chapdelaine, n'est pas compris dans l'entente créant la Régie;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de l'article 8 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (LOTM), la MRC de Maria Chapdelaine agit à titre de municipalité locale pour ses deux TNO (Rivière-Mistassini et Passes-Dangereuses);

ATTENDU QUE la MRC Maria-Chapdelaine a aménagé un « point de dépôt » dédié exclusivement aux villégiateurs dans le secteur de Girardville situé sur le TNO notamment, afin de permettre aux usagers de son TNO d'avoir un lieu pour déposer leurs matières résiduelles;

ATTENDU QUE ladite MRC souhaite que la Régie se charge de mettre en place un service dédié exclusivement aux bénéficiaires des usagers de son TNO en provenance notamment de ces différents secteurs :

- Tous les secteurs de villégiature desservis par le secteur de Girardville

ATTENDU QUE les parties souhaitent convenir des modalités relatives à la fourniture de ce service d'un point de dépôt par la Régie;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'autoriser le président ainsi que la direction générale à procéder à la signature de l'entente intermunicipale de service pour l'opération du point de dépôt de Girardville.

8. RESSOURCES HUMAINES

Résolution 2021-03-2455

8.1 MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME ET DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

ATTENDU QUE l'ajout de nouveaux plans d'opérations a créé au fil du temps une surcharge de travail;

ATTENDU QUE l'analyse de la situation a permis de constater un manque important au niveau des écocentres;

ATTENDU QUE des sommes étaient déjà prévues au budget pour l'embauche de ressources humaines additionnelles;

ATTENDU QUE l'abolition du poste chargé de projets spéciaux permet de réaffecter les sommes;

ATTENDU QUE les modifications s'effectuent à coût nul;

| Abolition poste | Création poste | Déplacement poste |
|----------------------------|---|--|
| Chargé de projets spéciaux | Directeur des écocentres et des matières organiques | Chargé de projet et changement de titre Technicien informatique |

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'autoriser la modification de l'organigramme, en créant un nouveau poste de directeur des écocentres et des matières organiques et en modifiant la structure organisationnelle tel que soumis.

9. COMMUNICATIONS, PROGRAMMES ET SERVICES

Résolution 2021-03-2456

9.1 ACCEPTATION DU BUDGET 2021– ESCOUADE BLEUE

ATTENDU QUE l'Escouade Bleue existe depuis 2012;

ATTENDU QUE la sensibilisation demeure un atout majeur pour l'adhésion des citoyens aux bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU QUE l'objectif, pour cette année, est de sensibiliser la population à l'importance de la réduction à la source et de la réutilisation, des bonnes pratiques de recyclage et de la valorisation de la collecte des matières organiques;

ATTENDU QUE le projet sera adapté en tenant compte du contexte de la COVID-19;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'accepter le budget de 62 822 \$ et d'autoriser la direction générale à procéder à l'embauche de quatre agents afin de former l'Escouade Bleue Ces sommes étant prises à même le budget de 2021

10. AUTRES

Aucun sujet traité.

11. FINANCES

Résolution 2021-03-2457

11.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JANVIER 2021

| SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN | | | | |
|---|--|------------|------------------------|------------|
| 1er au 31 janvier 2021 | | | | |
| Sommaire des déboursés | | | | |
| NOM | DE DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES | DATE | MONTANT | PAGE |
| LISTE DES CHÈQUES DE JANVIER | | | 193,66 \$ | p. 1 |
| LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DE JANVIER | Chèques et paiements # 19 869 à 20 082 | | 2 837 774,15 \$ | p. 2 à 30 |
| LISTE DES RETRAITS DE JANVIER | SSQ, Télus et Hydro Québec de janvier | | 43 665,70 \$ | p. 31 à 32 |
| Visa Desjardins | Frais de décembre | 2021-01-28 | 965,50 \$ | p. 33 |
| SSQ Société assurance vie inc. | Assurances collectives de janvier | 2021-01-18 | 15 663,54 \$ | |
| Bell Canada | Télécommunication écocentre de LET l'Ascension | 2021-01-05 | 101,57 \$ | |
| Bell Canada | Télécommunication écocentre de Saint-Félicien | 2021-01-14 | 0,10 \$ | |
| Télus | Cellulaires | 2021-01-25 | 1 900,28 \$ | |
| Hydro Québec | Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma | 2021-01-04 | 2 506,17 \$ | |
| Hydro Québec | Électricité écocentre de Normandin | 2021-01-04 | 164,12 \$ | |
| Hydro Québec | Électricité LET HS - U sine | 2021-01-04 | 9 385,73 \$ | |
| Hydro Québec | Électricité LET HS - Ascension-de-Notre-Seigneur | 2021-01-06 | 4 029,79 \$ | |
| Hydro Québec | Électricité écocentre d'Hébertville | 2021-01-12 | 243,48 \$ | |
| Hydro Québec | Électricité écocentre et centre de tri de Roberval | 2021-01-27 | 4 503,78 \$ | |
| Hydro Québec | Électricité centre de transfert de Dolbeau-Mistassini | 2021-01-28 | 858,66 \$ | |
| Hydro Québec | Électricité écocentre de Dolbeau-Mistassini | 2021-01-28 | 718,88 \$ | |
| Hydro Québec | Électricité LET HS - Torchère | 2021-01-28 | 4 165,08 \$ | |
| Hydro Québec | Électricité centre de transfert de Roberval | 2021-01-29 | 1 243,61 \$ | |
| Hydro Québec | Électricité centre de compostage de Dolbeau-Mistassini | 2021-01-29 | 260,28 \$ | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| SALAIRES PAYÉS LE 7 JANVIER | Salaires période se terminant le 2 janvier | | 46 909,95 \$ | |
| SALAIRES PAYÉS LE 14 JANVIER | Salaires période se terminant le 9 janvier | | 43 196,12 \$ | |
| SALAIRES PAYÉS LE 21 JANVIER | Salaires période se terminant le 16 janvier | | 41 958,43 \$ | |
| SALAIRES PAYÉS LE 28 JANVIER | Salaires période se terminant le 23 janvier | | 45 387,39 \$ | |
| RRE MQ PAYÉS LE 8 JANVIER | Remise de décembre | | 42 123,87 \$ | |
| RRE MQ - CARRA PAYÉS LE 26 JANVIER | Remise de décembre | | 534,54 \$ | |
| FTQ PAYÉS LE 11 JANVIER | Remise de décembre | | 2 105,75 \$ | |
| CSN PAYÉS LE 11 JANVIER | Remise de décembre | | 200,00 \$ | |
| RE MISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 1er JANVIER | Période du 16 au 31 décembre | | 75 856,97 \$ | |
| RE MISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 18 JANVIER | Période du 1er au 15 janvier | | 56 426,42 \$ | |
| | | | 3 283 043,52 \$ | |
| Sommaire des dépenses approuvées | | | | |
| | Dépenses approuvées par le directeur général | | 8 888,84 \$ | p. 34 |
| | Dépenses approuvées par le directeur général adjoint | | 163 061,58 \$ | p. 35 à 40 |
| | Dépenses approuvées par résolution | | 11 174,61 \$ | p. 41 |

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois de janvier 2021 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 3 283 043,52 \$;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2021-03-2458

11.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE JANVIER 2021 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé ;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 8 888,84 \$ pour le mois de janvier 2021;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de janvier 2021 du directeur général.

Résolution 2021-03-2459

11.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE JANVIER 2021 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé ;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois de janvier 2021 de 163 061,58 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Pascal Cloutier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de janvier 2021 du directeur général adjoint.

Résolution 2021-03-2460

11.4 ACCEPTATION - DE MANDAT POUR VÉRIFICATEUR 2020

ATTENDU QUE la firme Deloitte S.E.N.C.R.L. a été mandatée pour la vérification comptable 2020 lors de l'assemblée du 5 mai 2020;

ATTENDU QUE des changements corporatifs ont modifié la structure de l'entreprise et que celle-ci fera dorénavant affaire sous le nom de MNP, SENCRL, srl

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

De valider l'octroi du mandat initialement accordé Deloitte S.E.N.C.R.L. à la nouvelle entité MNP, SENCRL, srl pour un même montant de 24 750,00 \$ incluant les taxes applicables.

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Les citoyens avaient jusqu'à midi pour poser des questions par courriel à info@rmrlac.qc.ca, mais aucune question de la part de ceux-ci.

14. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (LE 7 AVRIL 2021 À L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA)

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 7 avril prochain à 15 h 30 à l'hôtel de ville d'Alma ou par voie de vidéoconférence si la situation actuelle en lien avec la COVID-19 se prolonge.

Résolution 2021-03-2461

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition de monsieur Luc Simard, la séance est levée à 14 h 58.

André Paradis, président

Guy Ouellet, directeur général

